



## Note d'information à la presse

Le 23 mai 2019

### Signature d'un protocole entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et Voies navigables de France pour concilier pratique de la pêche et protection de la biodiversité sur le domaine public fluvial

Mercredi 15 mai 2019, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et Voies Navigables de France ont signé un protocole de partenariat afin de fédérer leurs compétences et de promouvoir conjointement la pratique de la pêche de loisir sur le domaine public fluvial dans un souci constant de protection du milieu aquatique.

Partenaires de longue date, Voies navigables de France et la FNPF ont montré par le passé leur capacité à travailler ensemble pour l'intérêt général. Les deux établissements ont déjà réalisé des actions communes visant à faciliter et sécuriser l'accès à la voie d'eau pour la pêche (pontons accessibles aux personnes à mobilité réduite) ou à protéger les milieux aquatiques et la biodiversité (restauration de la continuité écologique, lutte contre les espèces invasives...).

Dans cet esprit, le protocole de partenariat, signé pour une durée de 2 ans, permet :

- D'organiser et rationaliser les échanges entre les deux entités
- De mettre en œuvre un programme de promotion conjointe sur la richesse du potentiel des voies navigables et de la pratique de la pêche de loisir. Ce programme se décline sous différentes formes : une bibliothèque d'informations communes et des opérations de communication (panneaux d'information, réalisation de guides...), la réalisation d'équipements tels que des parkings, des pontons et des frayères et des actions communes : opérations d'entretien, de lutte contre les déchets flottants et les espèces envahissantes, de suivi de la performance des passes à poissons...

Acteur important et sentinelle du domaine fluvial, la Fédération Nationale de la Pêche en France et les structures associatives qu'elle fédère s'engagent au quotidien dans la protection des milieux aquatiques et la promotion du loisir qu'elles pratiquent et représentent. Ce protocole constitue non seulement une reconnaissance de leur rôle environnemental, économique et social mais aussi la garantie d'une attention partagée et responsable portée au loisir pêche, à l'eau et à la biodiversité.

Pour Voies navigables de France, ce protocole s'inscrit dans sa politique poursuivie en termes de responsabilité environnementale liée à la gestion de l'eau et du domaine. L'établissement public, qui gère près de 80 % du réseau navigable métropolitain, réalise diverses actions en ce sens : programmes de réalisation de passes à poissons, bannissement des produits phytosanitaires dans l'entretien du réseau, végétalisation des berges le plus souvent possible... Il s'agit pour Voies navigables de France de mettre à disposition des citoyens des espaces propres, sûrs, accessibles aux activités sportives ou récréatives de plein air, en particulier la pêche.

Pour Monsieur Roustan, Président de la FNPF, « ce partenariat, conclu entre deux acteurs incontournables des cours d'eau du domaine public, est indispensable. Il permettra de mieux valoriser, protéger et partager ce domaine. Les 1.5 million de pêcheurs contribuent quotidiennement tant au caractère populaire de notre activité qu'à la protection des écosystèmes aquatiques. »

A ce sujet, Thierry Guimbaud, Directeur général de Voies navigables de France, déclare « Voies navigables de France a à cœur de concilier pratiques de loisirs sur et autour de la voie d'eau et protection du milieu aquatique. La collaboration renforcée avec la FNPF est un atout considérable pour y parvenir. »



Claude Roustan, président de la FNPF et Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France

#### **A PROPOS DE FNPF - [www.federationpeche.fr](http://www.federationpeche.fr)**

*La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection des Milieux Aquatiques (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. La FNPF a été reconnue Association Agréée de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.*

Contact presse FNPF : [presse@federationpeche.fr](mailto:presse@federationpeche.fr) – Tél. : 01 48 24 84 75

#### **À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)**

*Fort de 4 300 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.*

*Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :*

- *Il crée les conditions du développement du transport de fret ;*
- *Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;*
- *Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.*

Contact presse Voies navigables de France/ Agence Manifeste : Olivier Astorg T. 01.55.34.99.86 / 06.60.72.46 91 ; [olivier.astorg@manifeste.fr](mailto:olivier.astorg@manifeste.fr)